

Agen, jeudi 8 novembre 2012

DOSSIER DE PRESSE

Mission d'information et d'évaluation sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste

Rapport et conclusions

Le 21 mars dernier, à l'initiative de la majorité départementale, une mission d'information et d'évaluation sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste a été mise en place par le Conseil général de Lot-et-Garonne. **C'est ainsi que le Département a été la première collectivité de France à se lancer dans une telle démarche.** Cette initiative s'est inscrite dans un contexte départemental marqué par l'inquiétude des citoyens et sur les nombreuses ambiguïtés liées à cette énergie, notamment au niveau des demandes de permis d'exploration.

Pourquoi une mission sur le gaz de schiste ?

A la date de la création de la mission, en mars 2012, le gaz de schiste suscitait beaucoup d'interrogations de la part des citoyens, d'autant que la position du gouvernement Fillon n'était pas suffisamment claire sur la question. En effet, malgré l'interdiction d'explorer et d'exploiter des hydrocarbures non conventionnels par fracturation hydraulique, la législation en vigueur était plutôt floue puisque de nombreux Permis exclusifs de recherche (PER) étaient en cours d'instruction dans différentes régions de France et que des ambiguïtés persistaient quant à la nature des recherches conduites par les industriels.

Le Lot-et-Garonne n'est pas épargné puisque deux PER ont été déposés, à savoir le permis de Beaumont-de-Lomagne et le permis d'Eauze.

Parallèlement, en Lot-et-Garonne, la contestation citoyenne s'organise à cette même époque, notamment avec le collectif « Non au gaz de schiste ». A la suite de la médiatisation de « Gasland », film documentaire écrit et réalisé par l'américain Josh Fox, dénonçant l'industrie du gaz de schiste, beaucoup de citoyens ont en effet pris part au débat. Ainsi, au-delà des attaques (justifiées ou non), ce film a été un véritable signal d'alerte efficace de l'opinion publique.

Dans ce contexte, le Conseil général a donc souhaité créer une mission d'information et d'évaluation sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. C'est la première collectivité de France à mettre en place une mission d'information et d'évaluation sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Cette dernière a été créée lors du Débat d'orientations budgétaires du 13 février dernier, à la suite de la demande officielle du groupe de la majorité auprès de Pierre Camani, président du Conseil général.

La mission comprend 8 membres, outre le président du Conseil général, membre de droit. Sa composition est la suivante :

- président : **Georges Denys**
- rapporteur : **Michel Esteban**
- membres : **Raymond Girardi, Catherine Pitous, Daniel Borie, Pierre Chollet, Jean-Pierre Lorenzon, André Touron.**

Afin de rendre un rapport le plus objectif et complet possible, la mission s'est attachée à étudier les aspects suivants :

- enjeux environnementaux et sanitaires
- enjeux sociaux et sociétaux
- enjeux et opportunités en termes d'économie et d'emploi
- risques industriels
- politique énergétique
- techniques d'exploitation employées (essentiellement la fracturation hydraulique)
- cadre légal et réglementaire.

Les recherches impactant le Lot-et-Garonne

- **Demande déposée pour le site de Beaumont-de-Lomagne**

Portant sur une zone de 10 405 km² englobant 7 départements (Lot-et-Garonne, Dordogne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariège et Gers), ce PER a été déposé par BNK France, filiale de l'américain BNK Petroleum.

Cette demande impactait tout la partie Est du Lot-et-Garonne, couvrant la partie amont de la Garonne et du Lot, principaux vecteurs de la ressource départementale pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable.

→ Cette demande a été rejetée, François Hollande ayant annoncé le rejet des permis d'exploration de gaz de schiste lors de la Conférence environnementale du 14 septembre 2012

- **Demande déposée pour le site d'Eauze**

Portant sur une zone de 3 172 km² englobant 5 départements (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers et Landes), ce PER a été déposé par la société australienne Gas2Grid.

Localement, il couvrait une partie du Sud-Ouest du département et la partie amont de la Baïse, utilisée pour la ressource en eau potable du Néracais et du Mézinais.

→ Après renseignement pris auprès de la société dépositaire du PER, il s'avère qu'il s'agit d'une recherche concernant uniquement les hydrocarbures conventionnels. Le PER est donc toujours en cours d'instruction.

Quelques éléments clés du rapport de la mission

- Le gaz de schiste en France en bref

En France, les réserves de gaz de schiste sont estimées à 5 100 milliards de m³.

La fracturation hydraulique est interdite, tout comme l'exploration et l'exploitation des gaz non conventionnels.

Concernant le droit du sol, c'est l'Etat qui en attribue l'usage et en fixe les conditions d'exploitation. Puisque la propriété du sol l'emporte sur la propriété du dessus et du dessous, le propriétaire d'un terrain est donc dépossédé dès lors qu'il s'agit de substances minières.

- Les impacts sanitaires et environnementaux

Le procédé d'exploitation par fracturation hydraulique est largement controversé. Les principaux risques liés à l'exploitation des gaz de schiste sont les suivants.

La pollution de l'eau à travers :

- Les fuites de méthane (failles du sol, joints de tubages non étanches)
- La pollution par les produits chimiques (sol – nappes)
- La migration d'éléments naturels
- La migration d'éléments radioactifs
- Les remontées d'eau à forte teneur en sel

La pollution de l'air à travers :

- Les camions de d'exploration et de stockage,
- Les fuites (tubages – gazoducs)
- Les remontées de gaz post-exploitation

Les dangers pour la santé :

- Santé physique → cancers, maladies respiratoires, allergies...
- Santé mentale → stress, dépression, anxiété, traumatisme... engendrés par la perte de ressources nécessaires et des droits fondamentaux (car perte d'un environnement sain, eau non potable, propriété dénaturée...)

Les risques industriels et naturels :

- Explosions, incendies → ces risques pourraient être minimisés par des techniques plus rigoureuses
- Tempêtes, inondations → ces événements sont à considérer surtout quand il s'agit de bassins de rétention des eaux de fracturation hydraulique
- Secousses sismiques, séismes → fragilisation, dégradation des sous-sols due aux explosions

La dégradation du cadre de vie :

- 500 à 2 000 camions par forage / puits,
- L'exploitation du site (terres rasées, puits laissés, bacs de décantation, tours et réservoirs de stockage...)
- La perte des terres agricoles non réutilisables
- La perte de l'attrait touristique → des paysages dénaturés par les sites de forage

- Le potentiel économique en France

Au matin de la Conférence environnementale du 14 septembre dernier, SIA Conseil a publié une étude selon laquelle **l'exploitation du gaz de schiste pourrait créer 100 000 emplois d'ici 2020** (avec une couverture à 100 % du potentiel de gisement national).

Mais les bases de calculs sont très largement contestables.

D'abord, **il ne s'agit pas d'emplois durables mais temporaires** car la durée d'exploitation d'un site est estimée entre 6 et 8 mois.

Ensuite, **il ne s'agit pas uniquement d'emplois directs**. L'étude de SIA Conseil repose sur un ratio de 4 000 emplois directs pour 10 000 emplois estimés par site (sachant qu'un site représente 10 % du gisement national). Or, les chiffres annoncés par la société Cabot Oil and Gas sont de l'ordre de 75 à 150 emplois directs par site, loin des 4 000 annoncés par SIA Conseil.

Il est donc particulièrement difficile pour la mission d'estimer les conséquences économiques directes et indirectes qui pourraient résulter de l'exploitation des gisements français de gaz de schiste. Il semble toutefois que la création d'emplois se ferait plutôt dans des secteurs complémentaires, comme le transport, le traitement des eaux, les prestations de service en génie civil, la géophysique ou encore l'électricité.

Les conclusions de la mission

Selon les membres de la mission, aucun avantage ne pourra compenser les risques connus à ce jour, liés à l'exploitation du gaz de schiste. En effet, la mission estime qu'en l'état actuel des connaissances et techniques employées, l'extraction de cette ressource non conventionnelle est incompatible avec les schémas de développement touristique, agricole et environnemental adoptés par le Conseil général.

Afin de préserver ces secteurs économiques stratégiques, la ressource en eau et surtout la santé des Lot-et-Garonnais, la mission s'oppose à l'exploration, l'exploitation et à l'expérimentation du gaz de schiste par fracturation hydraulique.

ANNEXES

Retour sur les auditions et déplacements de la mission

Auditions du 9 mai 2012

Chargés de recueillir des éléments d'information sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste et leurs conséquences éventuelles pour le Lot-et-Garonne, les huit élus membres de la mission ont entendu trois experts de la société civile, du sol et du sous-sol ou encore des milieux aquatiques.

- **Marie-Florence MARCHAND**, *présidente du collectif départemental « Non au gaz de schiste »* a pu exposer ses interrogations et celles des 700 adhérents du collectif qui craignent une pollution de l'environnement à plusieurs niveaux : eau, air, nappes phréatiques... Une pétition a déjà été signée par trois mille personnes dans le département. Le collectif veille notamment aux questions juridiques dans ce domaine.
- **Hubert FABRIOL**, *chef d'unité au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)* a pu apporter une expertise scientifique et technique aux membres de la mission (généralités sur les hydrocarbures non conventionnels, retours d'expérience sur les impacts et les risques et pistes de recherches). En effet, le BRGM est un organisme public de référence dans le domaine des sciences de la Terre permettant de gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Hubert Fabriol pilote actuellement la rédaction d'un rapport sur les connaissances disponibles en matière d'impacts de l'exploitation des gaz et huiles de roche mère et sur le type d'études qui pourraient être menées pour progresser dans la connaissance et si possible la maîtrise de ces impacts. Cette présentation a permis de soulever les différents enjeux techniques, économiques et environnementaux afférents à la question de l'exploitation de cette ressource potentielle
- **Jean-Louis MOLINIE**, *président de la Fédération de Lot-et-Garonne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques*. Les fédérations de pêche ont une mission de protection du milieu et un agrément environnemental qui dépasse le seul domaine de la pêche. C'est à ce titre qu'une motion nationale été signée par toutes les fédérations de pêche contre l'exploitation des gaz de schiste. Néanmoins, le président départemental a mis en évidence le manque d'informations impartiales en la matière et l'impossibilité d'avoir un positionnement ferme à ce jour.

Auditions du 20 juin 2012 - Déplacement dans le Lot

Les élus de la mission se sont rendus à Cahors, pour rencontrer les élus de la mission du Conseil général du Lot. Cette rencontre interdépartementale a confirmé l'importance de mutualiser les travaux conduits à ce sujet. Les élus ont salué l'annonce de la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministre du Redressement productif concernant la refonte du Code minier qui permettra de renforcer les procédures environnementales, la concertation avec les populations concernées et apporter des garanties économiques et écologiques qui n'existent pas aujourd'hui. Les deux auditions ont, quant à elles, mis en évidence les nombreux points de désaccords entre l'industrie pétrolière et les acteurs locaux fortement inquiets à ce sujet.

- **Alexander FRASER**, *président Directeur Général de 3 Legs Oil & Gas Plc*, et **Gérard MADAIKO**, *ingénieur géologue conseil*. Une demande de permis exclusif de recherche a été exprimée par la société anglaise 3 Legs Oil & Gas pour un site de 5.710 km² sur Cahors dit le « Permis de Cahors ». Les intervenants ont ainsi pu présenter leurs activités au niveau international, la technique de fracturation hydraulique employée, les procédés de contrôle internes ou ceux à disposition des autorités, la directive REACH sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques ainsi que la révision du Code Minier ...La demande de permis déposée par la société au niveau local a ainsi pu être abordée.

- **Jérôme VIERS**, *professeur d'université en géosciences de l'environnement*, est intervenu à titre personnel et non au nom de son laboratoire de recherches. Résidant dans le Lot, il est très actif auprès des élus locaux depuis 2011 sur la question des gaz de schiste. Sa formation et ses activités en géosciences lui permettent d'appréhender de manière scientifique cette problématique. Jérôme Viers a présenté l'origine de formation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels ainsi que leur localisation au niveau mondial. Il a également détaillé la technique de fracturation hydraulique, la densité des forages rencontrés et la composition chimique du liquide de fracturation. Enfin, il a développé les risques locaux et les interrogations relatives à de tels procédés d'exploitation illustrés par divers cas de pollution constatés au niveau international.

Auditions du 18 juillet 2012

Les élus de la mission ont poursuivi leurs auditions, avec des scientifiques, des géologues, des collectifs associatifs..., l'objectif de la mission étant de recueillir le plus de témoignages possibles pour établir un rapport objectif et exhaustif. C'est dans cette optique que la mission a rencontré les personnes suivantes.

- **Martin ROBERT**, *vice-président de la société BNK en charge du Développement en Europe*, et **Steven WARSHAUER**, *géologue au service la société*. BNK pétroléum est une société californienne qui a déposé fin 2010 un permis dit le permis de « Beaumont de Lomagne ». Il s'agit de la plus importante demande de permis sur le territoire Français en termes de superficie impactée. Il couvre les territoires du Lot-et-Garonne, Lot, de la Dordogne, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Gers. **C'est la 1^{re} fois que cette société communique sur le territoire français.**
- **Jacques SALLIBARTANT**, *président de l'Amicale des foreurs*, et **Gérard MEDAISKO**, *géologue - conseil de l'Amicale des foreurs*. L'amicale des foreurs et des métiers du pétrole s'est positionnée en faveur de l'exploitation des gaz de schiste pour laquelle elle fait circuler une pétition. Elle dénonce les effets de la désinformation occasionnée par la sortie du film Gasland.

Une table ronde avec plusieurs personnes a également eu lieu. Les intervenants étaient les suivants :

- **Séverin PISTRE**, *hydrogéologue à l'université de Montpellier 2*, est co-auteur d'un rapport préliminaire sur les gaz de schistes.
- **André PICOT**, *écotoxicologue à l'Association Toxicologie-Chimie*, est directeur de recherche au CNRS, président de l'association Toxicologie-Chimie et auteur d'un rapport sur les effets des forages des gaz de schiste sur la santé.
- **Didier LE MEUR**, *Dreal Aquitaine*, est au service de la Prévention des Risques, division Risques naturels et ouvrages hydrauliques de la DREAL Aquitaine.
- **Elisabeth BOURGUE**, *secrétaire et porte-parole de No Fracking France*, **accompagnée de Maître Muriel BODIN**. No Fracking France mobilise des scientifiques de toutes spécialités pour dénoncer les dangers des gaz de schiste. Elle milite en faveur du « Non au gaz de schiste, ni ici, ni ailleurs » et demande un moratoire international d'un an sur la question. Maître Bodin à rédiger un guide à destination des collectivités contenant les outils juridiques pour protéger l'eau contre l'exploration/exploitation de la roche mère.

Auditions du 16 octobre 2012

Un échange téléphonique avec **Antoine AUGÉ**, délégué régional Aquitaine de GDF-Suez, afin de connaître la position du premier opérateur français du marché de gaz naturel. Son discours de l'entreprise, relayé par son délégué régional, est clair et direct : le droit actuel ne permettant pas l'exploitation le gaz de schiste, GDF-Suez ne se positionne pas sur ce sujet. Antoine Augé a toutefois reconnu que les réserves supposées d'hydrocarbures non conventionnels permettraient de doubler nos capacités et de porter l'échéance actuelle de 60 - 70 ans à plus du double.

Auditions du 4 au 11 septembre 2012 - Déplacement au Canada et aux Etats-Unis

Au cours de son déplacement outre-Atlantique, la mission a rencontré des élus québécois, confrontés à l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique, mais aussi des citoyens très concernés par la question. Des visites de terrain (sites de forage, de fracturation, d'entreposage d'eau de fracturation, stations de compression...) ont permis de se rendre compte, concrètement, de ce qu'est l'exploitation du gaz de schiste.

La visite de sites en Pennsylvanie a été particulièrement riche. D'abord parce que cet état est le berceau de l'industrie pétrolière (le colonel Drake y forait le premier puits en 1856) et ensuite parce qu'il s'agit du territoire le plus impacté par l'exploitation du gaz de schiste avec les plus importants forages de tous les Etats-Unis. De plus, l'exploitation dans cet état a débuté il y a plus de 10 ans, ce qui permet d'avoir un certain recul. Ainsi, les élus de la mission ont constaté que les sites d'exploitation étaient camouflés voire cachés, mais que la détérioration des routes était bien réelle et que le trafic routier était très dense. La faune et la flore semblent préservés.

Les élus ont pu échanger avec un responsable de la compagnie Cabot Oil and Gas, qui a expliqué les stages de production du gaz de schiste, évoqué les équipements de sécurité sur site, en insistant sur le fait que la société va encore plus loin que ce qu'impose la réglementation de l'état de Pennsylvanie impose en matière de sécurité.

En se rendant sur place, la mission a pu sentir le « sacrifice » demandé aux citoyens au nom du patriotisme et de l'indépendance énergétique. Elle a également relevé un manque de transparence autour de cette industrie, qui a de ce fait engendré un véritable phénomène de psychose.

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cq47.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cq47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

